



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BRETAGNE**

**AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ BRETAGNE**

Rennes, le 10/09/2021

### COVID-19 – CORONAVIRUS EN BRETAGNE Point de situation sanitaire du 10 septembre 2021

*Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR et antigéniques) effectuées par les laboratoires publics et privés.*

La Bretagne enregistre **2 464 cas** positifs supplémentaires depuis le 3 septembre.  
Le taux d'incidence<sup>2</sup> s'élève désormais à **76,8 cas pour 100 000 habitants** (-32,9 points<sup>1</sup>) au niveau régional avec un taux de positivité<sup>3</sup> de 1,9 %.

Le virus circule toujours en Bretagne même si une décroissance est observée au niveau des taux d'incidence et de positivité. **Aussi les admissions en hospitalisations reculent pour la première fois.** L'activité hospitalière reste toutefois soutenue et confirme la nécessité de maintenir une vigilance collective, notamment le respect des gestes barrières

**La meilleure protection reste la vaccination, accessible à tous, dès 12 ans.  
La liste des centres de vaccination est disponible sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr)**

	Nombre de cas confirmés		Taux d'incidence pour 100 000 habitants au 10 septembre 2021 et évolution (1)	
	Depuis le début de l'épidémie	Évolution (1)		
22	<b>28345</b>	481	<b>89,7</b>	-34,9
29	<b>30836</b>	422	<b>53</b>	-32,1
35	<b>78658</b>	1034	<b>91,6</b>	-36,8
56	<b>38335</b>	527	<b>74</b>	-26,6
Bretagne	<b>176174</b>	2464	<b>76,8</b>	-32,9

#### Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne

- **371** hospitalisations en cours (-32<sup>1</sup>), dont 37 (-8<sup>1</sup>) en service de réanimation
- depuis le début de l'épidémie :
  - **8 758** patients hospitalisés ont regagné leur domicile (+117<sup>1</sup>) ;
  - **1 738** patients sont décédés (+23<sup>1</sup>).

**Préfecture  
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé  
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

## Dynamique de dépistage

Les tests sont au cœur de la stratégie gouvernementale de lutte contre le virus. Pour casser au plus vite les chaînes de contamination, il est important d'isoler rapidement les personnes testées positives et leurs contacts.

**68 092 tests RT-PCR ont été réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 7 septembre (-14,1 % par rapport à la semaine précédente) :**

	Tests PCR Du 1 <sup>er</sup> au 7 septembre	Taux de positivité Du 1 <sup>er</sup> au 7 septembre	Taux de positivité Semaine S-1
22	11633	2,3	2,9
29	17780	1,4	1,8
35	24883	2,1	2,6
56	13796	1,9	2,2
Bretagne	<b>68092</b>	1,9	2,3

**La Bretagne compte actuellement 63 (-20<sup>1</sup>) clusters en cours d'investigation par l'ARS Bretagne :**

- **19** dans les Côtes d'Armor (6 en milieu professionnel, 2 en établissement de santé, 5 en EHPAD et 6 en sphère privée)
- **9** dans le Finistère (4 en milieu professionnel, 1 en EHPAD et 4 en sphère privée) ;
- **19** en Ile-et-Vilaine (1 en crèche, 2 en milieu professionnel, 6 en milieu scolaire et universitaire, 2 en EHPAD et 8 en sphère privée) ;
- **16** dans le Morbihan (5 en milieu professionnel, 2 en EHPAD et 9 en sphère privée).

## Dynamique de vaccination

La couverture vaccinale de la population bretonne est de **80,1 %** (au moins une dose tous âges confondus)

**Au 09/09, 5 011 553 injections ont été effectuées :**

- 936 888 dans les Côtes d'Armor
- 1 379 236 dans le Finistère
- 1 531 603 en Ile-et-Vilaine
- 1 163 826 dans le Morbihan

**Campagne de rappels pour les populations prioritaires**

**Préfecture  
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé  
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

# La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).  
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel entre 3 et 6 mois après la dernière injection, sur avis médical.



Mon âge



Ma situation



Moderna



Pfizer-BioNTech

Mon âge	Ma situation	Moderna	Pfizer-BioNTech
<b>12 à 17 ans inclus</b>	J'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité →	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	Dans toutes les autres situations →	<b>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</b>	
<b>18 à 64 ans inclus</b>	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen →	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	J'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité →	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	
	Dans toutes les autres situations →	<b>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</b>	
<b>65 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation →	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	<p>✓</p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> <li>• Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)</li> </ul>

- Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.
- Les personnes ayant eu la Covid-19 après un schéma vaccinal complet ne sont pas éligibles au rappel.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

## Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Lieux de dépistage et de vaccination : [www.sante.fr](http://www.sante.fr)
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

1-Données par rapport au 03/09/21

2-Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR ou antigénique survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants du département. L'unité adoptée est pour 100 000 habitants.

3-Le taux de positivité représente le nombre de cas positifs au Covid (test PCR et antigénique) rapporté au nombre de personnes testées, sur 7 jours.

**Préfecture  
de la région Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Agence régionale de Santé  
Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)